

SECTEUR 3. CHEMIN DE KERGUEZENNEC



Un accès commun permet de desservir les nouvelles constructions depuis le chemin de Kerguezennec. Cet accès est à mutualiser avec les constructions adjacentes afin de préserver, au maximum, le talus et le fossé en limite sur rue.

Le fossé existant assurant une fonction de gestion des eaux pluviales à l'échelle de la rue est à préserver et doit conserver son caractère ouvert. Les clôtures en limite séparative et sur rue sont à traiter de manière végétalisée.

L'urbanisation de la zone peut se faire dans le cadre d'une ou plusieurs opérations, à condition de ne pas compromettre la réalisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur.

Superficie :		0,21 hectare	
Répartition :			
100%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :		10 logements / hectare	
Nombre de logement (min) :		2	
Nombre de logements sociaux (min) :		0	
Système assainissement privilégié :		Individuel	
Programmation estimée :		2023-2027	